

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1914)
Heft: 147

Artikel: Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 juin 1914 à Aarau
Autor: Delachaux, Théodore
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

procès-verbaux des assemblées soient produits dans l'*Art suisse*, et exprime le vœu que les délégués feront le nécessaire auprès de leurs sections respectives.

Motion Kern. — Cette motion est retirée et remise à une autre assemblée.

Motion de Zurich. — La section de Zurich demande que l'art graphique et les aquarelles soient éventuellement exposés dans des conditions spéciales et jugés aussi par un jury spécial. M. Liner la combat.

M. Righini dit qu'on fera droit à cette demande dans la mesure du possible.

M. Blondin demande que l'Exposition de Berne soit rémanée. M. Hermanjat appuie vivement cette proposition.

Un vote est donc formulé et la majorité demande un remaniement.

Motion Bocquet, tendant à appuyer la demande d'une subvention fédérale pour les Arts décoratifs; cette proposition est appuyée par MM. Demole et Kern. La motion est adoptée.

Cartes de membres actifs. — Il est décidé que la carte de membre actif sera annuelle et servira de quittance pour la cotisation.

Lettre Ammann. — M. Ammann demande que la Société proteste contre le refus d'exposer son tableau à l'Exposition de Berne, tableau accepté par le jury et refusé par la Commission fédérale.

A la suite d'une lettre adressée à M. Calonder, celui-ci a répondu que cette Commission en avait le droit.

M. Vautier s'élève contre cette pudeur mal placée et estime qu'il y a lieu de s'opposer énergiquement.

Il est donc décidé qu'on enverra une lettre au président du jury pour qu'il se charge, au nom du jury, de donner satisfaction à notre collègue.

La séance est levée à 8 h. 20.

Le rapporteur, T. BLONDIN.



Procès-Verbal

de l'Assemblée générale du 21 juin 1914 à Aarau.

M. Ferd. Hodler, président, ouvre la séance à 10 1/4 h. et souhaite la bienvenue à l'assemblée. 62 membres actifs sont présents. Le *procès-verbal* de la dernière assemblée ayant paru au journal, la lecture n'en est pas demandée. M. Hodler rappelle en termes émus la mémoire de ceux que la mort nous a enlevés pendant l'année. Il est donné lecture du *rapport annuel* (voir dans ce numéro) qui ne donne lieu à aucune discussion. Messieurs A. Blailé (Neuchâtel) et Boscovits (Zurich) sont désignés comme *scrutateurs*.

MM. Conradin et Blondin donnent lecture du *procès-verbal de l'assemblée des délégués* de la veille, le premier en allemand, le second en français. Celui-ci est adopté après quelques rectifications de détails. Avant la discussion de chaque N° de l'ordre du jour le paragraphe correspondant du *procès-verbal* sera relu par les rapporteurs.

M. Righini, trésorier central, présente le *rapport des comptes* de l'exercice 1913-1914; il exprime sa gratitude à M. Schwarz, son collaborateur désintéressé, ainsi qu'à Messieurs les reviseurs des comptes et caissiers des sections. Il exprime ses regrets de voir les sections de Genève et de Fribourg en retard quant au règlement des cotisations. (Voir les comptes annuels dans ce numéro.) Le rapport des reviseurs des comptes, absents tous deux, est lu par MM. Blailé et Conradin. Il recommande l'adoption des comptes avec remerciements bien sentis au trésorier central, ce qui est appuyé par un vote unanime de l'assemblée.

M. Righini rapporte encore sur la *Caisse de secours pour artistes*, définitivement fondée et remercie ceux qui ont bien voulu en prendre la direction. (Voir statuts et circulaire dans ce numéro.)

Le budget 1914-15, présenté par M. Righini, est fixé comme suit:

Recettes:

Cotisations. Membres actifs, 418 à fr. 10.—	Fr. 4180.—
Membres passifs, 354 à fr. 10.—	» 3540.—
Membres passifs, 6 à fr. 20.—	» 120.—
	Fr. 7840.—
Intérêts	» 450.—
Estampes.	» 350.—
Art suisse (abonnements, réclames)	» 300.—
Total	Fr. 8940.—

Dépenses:

Secrétaire	Fr. 1200.—
Frais de bureau	» 600.—
Journal	» 2500.—
Collaboration littéraire	» 400.—
Comité central (Indemnités)	» 800.—
Estampe	» 800.—
Caisse de secours	» 1000.—
Imprévu	» 500.—
Total	Fr. 7800.—

Le budget prévoit donc un boni de 1140 francs. Le rapporteur fait ressortir le fait que le journal a dû être augmenté au budget, parcequ'en réalité les sommes inscrites les années précédentes avaient toujours été dépassées. Le budget est adopté sans modifications.

La *cotisation annuelle* est maintenue à 10 francs.

La présentation des *candidats* est précédée d'une question posée à l'assemblée par M. Ræthlisberger, sur la valeur que nous voulons attribuer au *Salon des Arts décoratifs* de l'Exposition nationale à Berne, au point de vue de l'admission des candidats. Après une discussion nourrie pour et contre, l'assemblée décide de ne pas la reconnaître pour l'entrée dans notre Société.

La liste des candidats est lue et acceptée à l'exception de trois noms qui ne remplissent pas les conditions requises.

Les numéros 8 et 9 de l'ordre du jour sont intervertis et la décision de l'assemblée des délégués au sujet de la *proposition de Neuchâtel*, concernant la nomination des jurys, modifiée par l'amendement Liner (St-Gall), est ratifiée.

Le *Jury annuel* et la *liste de proposition 1914-15* dressée par l'assemblée des délégués sont présentés. M. *Bolens* (Argovie) demande à ce sujet qu'il soit pris en considération un vœu de la section d'Argovie, qui y voudrait voir un représentant. Après discussion, où l'on fait ressortir que nous ne pouvons faire des jurys où les sections soient représentées, l'assemblée ratifie le choix des délégués.

Pour les numéros 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour, l'assemblée ratifie les décisions des délégués.

M. *Righini* rapporte sur le projet d'une *Exposition de la Société en 1915*, correspondant au *jubilé* de notre Société. A cette occasion, nous éditerons une plaque de bronze qui sera offerte en souscription à tous nos membres.

La proposition de M. *Max Buri* demandant de conférer le titre de membre honoraire de la Société à M. *A. von Keller*, à Munich, est ratifiée à l'unanimité.

M. *Link*, au nom de la section de Berne, demande à ce qu'à l'avenir les objets d'expositions ne soient pas seulement assurés contre les risques d'incendie, mais aussi contre les détériorations de tous genres ; il demande que ce vœu soit transmis au Département fédéral de l'Intérieur, ainsi qu'au Kunstverein suisse. La décision prise à ce sujet par l'assemblée des délégués est ratifiée.

L'attitude à adopter par notre Société en face de l'opinion publique, de la presse et des Chambres, donne lieu à une longue discussion. M. *Righini*, au nom du Comité central, réfère sur cette question. Celle-ci ne peut être discutée ainsi par une assemblée, parce qu'elle est trop complexe et demande une étude spéciale. Il propose que l'assemblée remette cette étude à une commission spéciale de sept membres dont quatre actifs et trois passifs qui pourront être nommés maintenant si on le désire. Cette Commission devra être composée d'hommes compétents dans divers domaines (juridique et financier), ce qui motive le choix de membres passifs. Ce point de vue est adopté par l'assemblée et le choix de la Commission est remis au Comité central.

M. *de Meuron* présente une motion, invitant le Comité central à prendre des mesures qui ne soient pas seulement platoniques, mais effectives. Il est de notre devoir de dire clairement ce que nous pensons. Nous n'avons pas à nous occuper de la subvention fédérale qui est l'affaire des Chambres ; il lit le texte d'une protestation dans ce sens. M. *Mangold*, de son côté, présente une protestation, ainsi que M. *Link*, de la part de la section de Berne. Cette dernière est trouvée trop violente, tandis que M. *de Meuron* se rallie au texte *Mangold*. Sur le désir de M. *Vautier* ce texte est rendu un peu plus énergique et l'assemblée l'adopte à l'unanimité. (Voir le texte dans ce numéro.)

M. *Kern*, au nom de la section de Paris, désire qu'il soit publié dans le journal un compte-rendu des séances des sections.

Les décisions des délégués au sujet de la *motion de la section de Zurich*, concernant les aquarelles et arts graphiques sont ratifiées.

La *motion Blondin* demandant un remaniement du Salon donne lieu à une discussion.

MM. *Silvestre* et *L'Eplattenier* protestent contre l'idée d'un blâme. Celui-ci repose sur une erreur de rédaction du procès-verbal français. M. *Hermanjat* motive la résolution de l'assemblée des délégués qui implique une constatation et non un blâme. L'assemblée ratifie le vote des délégués par 25 voix contre 17.

MM. *Rœthlisberger* et *Righini* demandent à l'assemblée de revenir sur un vote de la veille, apparemment fait dans la hâte d'une fin de longue séance. Il s'agit de la *demande de subvention en faveur des Arts décoratifs*, proposée par M. *Boquet* (Genève) et adoptée par l'assemblée des délégués. Nous n'avons rien contre cette demande de subvention en principe, bien au contraire, mais le moment est très mal choisi pour la faire, lorsque nous décidons d'abandonner la subvention pour les Beaux-Arts. M. *Demole* se rend à ces raisons et retire la proposition *Boquet*. Le vote des délégués sur ce point est annulé.

M. *Righini* présente à l'assemblée le *dossier Ammann* au sujet du tableau de cet artiste, qui a été reçu par le jury et ensuite éliminé du Salon fédéral. Les décisions des délégués à ce sujet sont ratifiées.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Le secrétaire central,

Théodore DELACHAUX.



Rapport Annuel

présenté à

L'Assemblée générale de la Société des P. S. et A. S.
à Aarau le 21 juin 1914.

Messieurs et chers collègues !

L'année qui vient de s'écouler marquera dans les annales artistiques suisses. Jamais, croyons-nous, il n'a coulé tant d'encre à propos d'art dans tous nos journaux ! A vrai dire, cette encre a coulé surtout dans le but de nous noircir ; mais nous croyons tout de même que nous devons être optimistes et voir dans ces discussions innombrables un signe réjouissant pour nous ; elles montrent du moins un intérêt pour les choses d'art, intérêt qui, certainement, est meilleur que ne serait de l'indifférence. A nous tous d'éclairer toutes ces forces vives sans brusquerie : « patience et longueur de temps font plus que force ni courage ! »

Devant la tâche que le Comité central avait à mener à bien durant cette année, il s'est souvenu de cet adage et a cherché de son mieux à agir avec prudence.

Comme l'année dernière, le Comité central s'est réuni six fois en séance et le bureau une fois. Comme par le passé aussi, les ordres du jour ont été des plus copieux. En outre, plusieurs membres du Comité central ont eu à se déplacer à diverses reprises comme délégués, auprès du chef du Département fédéral de l'Intérieur, au sujet de nos revendications pour les jurys *Rœthlisberger*, *Righini*, *Mangold*, puis pour la Caisse de secours *Righini*, *Delachaux*, et pour la question des droits d'auteurs.